

VILLE DE



MARSEILLE

Délégation Générale Adjointe
de la ville des petites Marseillaises
et des petits Marseillais

Direction de la Petite Enfance

La Directrice

DGAVPM/DPE/JF/MR

N° 20302122105100859

Marseille, le 10 mai 2022

NOTE DE SERVICE CRÈCHES 22-4

A L'ATTENTION DE :

**Mesdames les Responsables des crèches et
Madame la responsable de la halte garderie**

OBJET : Mesure exceptionnelle d'allègement du temps de travail dans les crèches municipales

Dans le cadre de la situation de crise sanitaire et ses conséquences sur les conditions de travail au sein des crèches, Monsieur le Maire a pris la décision de reconduire la mesure exceptionnelle et temporaire d'allègement du temps de travail.

Cette mesure se traduit par 3 jours de congés pour l'ensemble du personnel travaillant dans les structures auprès des enfants. Ils seront répartis de la manière suivante :

- Vendredi 27 mai 2022 (pont de l'Ascension)
- Vendredi 15 juillet 2022 (pont du 14 juillet)
- Lundi 31 octobre 2022 (pont de la Toussaint)

Les crèches seront fermées durant ces périodes. Vous voudrez bien en informer rapidement les familles. (La fermeture des crèches vendredi 27 mai 2022 avait déjà été communiquée).

Je vous remercie de diffuser l'information auprès de vos équipes respectives (y compris par voie d'affichage).

Joëlle FLORES



villemarseille



@marseille



@marseille